

## Adaptation salariale et pension Attention : pas toujours une bonne surprise !



En juin 2023, nous avons bénéficié d'un ajustement salarial encourageant de 1,7 %, offrant une augmentation substantielle qui a été évidemment bien accueillie en cette période de crise inflationniste.

Celle-ci a été reçue avec satisfaction par le personnel, car elle a démontré l'aboutissement de négociations persistantes et d'efforts inlassables des syndicats comme **la Fédération (FFPE)** pour défendre la méthode d'ajustement des salaires.

Cependant, les informations récentes diffusées dans [MyIntraComm](#) laissent entrevoir un tableau différent pour la fin de l'année.

Un ajustement salarial négatif n'est pas à exclure pour décembre 2023 (voir [le rapport intermédiaire d'EUROSTAT](#) (il pourrait être de **-1,9 %**, supérieur à l'ajustement positif de ce mois de juin + 1,7% voir résumé dans le tableau ci-dessous), menaçant d'éroder les gains salariaux antérieurs, dans le contexte des fêtes de fin d'année...

**Table: Summary of interim adjustment and advance forecast of annual and residual updates**

	[1] Interim		[2] Annual (total)		[3] = [2] / [1] Annual (residual)	
GSI forecast	98.1	-1.9%	96.2	-3.8%	98.1	-1.9%
		(50%)				
JBLI	103.7	+3.7%	:	:	:	:
JBLI forecast	:	:	103.7	+3.7%	100.0	+0.0%
<b>=&gt; total update</b>	<b>101.7</b>	<b>+1.7%</b>	<b>99.8</b>	<b>-0.2%</b>	<b>98.1</b>	<b>-1.9%</b>

Le scénario d'un ajustement salarial négatif, même s'il est sérieux, est à prendre avec prudence car le calcul précis ne sera possible qu'avec les statistiques disponibles plus tard dans l'année.

Mais ce n'est pas la seule chose qui serait regrettable en cette fin d'année ; en effet la garantie de l'équilibre du régime pension et de notre taux de contribution risque de passer de **10,1%** de retenue sur nos rémunérations à **11,1%** de nos salaires de base (à confirmer en septembre/octobre 2023). Ceci nous amènera à subir une adaptation négative sur nos salaires qui pourrait être de **-2,9%** en décembre 2023, avec un effet rétroactif de 6 mois (juillet à décembre 2023).

Néanmoins, cette situation étant singulière, **la Fédération** souhaite une réponse proactive pour en atténuer un possible impact négatif de la part de notre Administration. Une retenue immédiate et complète de cette baisse, sur les salaires en décembre 2023, serait préjudiciable à la stabilité financière des plus fragiles de nos collègues aux bas salaires, surtout compte tenu des fêtes de fin d'année.

Dès lors, **la Fédération** propose une approche alternative à l'administration qui serait une approche douce et graduelle pour mettre en œuvre la baisse de salaire annoncée, plutôt qu'un remboursement brutal et immédiat.

Le plan proposé consisterait à échelonner la possible récupération sur plusieurs mois en 2024, minimisant ainsi l'impact mensuel sur les salaires des travailleurs. Cette option est prévue par ailleurs dans notre statut (dernier paragraphe du point 6 de l'article 3 de l'annexe XI) et ne nécessiterait dès lors aucun formalisme.

En prenant cette position, **la Fédération** renforce encore son engagement à protéger les intérêts des travailleurs face aux mutations économiques.

Nous espérons que l'administration considérera cette proposition de manière positive, reflétant un esprit d'empathie envers son personnel.

**La Fédération** continuera de surveiller, de défendre et de veiller à ce que la voix du personnel soit entendue, comme elle continuera de démontrer son dévouement indéfectible aux collègues, ainsi que ses efforts inlassables pour la défense d'un environnement de travail gratifiant et équitable.

**La Fédération**

**Vous ne serez jamais seul !**